

COMPTE RENDU

du Conseil Municipal du 13 janvier 2025

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 17 : Benoît BERTRAND, Isabelle FRAVAL, Stéphanie GARCES-RAULET, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN, Daniel HANOCQ, Antoine LE BERRE, Sylvain LECONTE, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Jérémy PERRON, Christelle ROSTREN, Solène ROSTREN, Claude ROTILLON, Pauline SALAÛN, Florent THOUMELIN Stéphane VALETTTE et Elina VANDENBROUCKE.

Excusée : 1 : Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Nomination du secrétaire de séance,
- 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2024,
- 3/ Travaux de rénovation des bâtiments scolaires : approbation du projet et sollicitations des financeurs,
- 4/ Questions diverses et Quart d'heure citoyen.

La Maire accueille les membres du conseil municipal et procède à l'appel nominatif des conseillers. Elle vérifie que le quorum est atteint avant d'ouvrir la séance.

Elle revient sur le temps fort de la cérémonie des vœux et rend compte de retours très positifs de la part de la population, qui s'est sentie « bien accueillie et à sa place » et de remerciements pour le volet de l'agriculture ainsi mis à l'honneur.

Sur l'actualité du territoire et l'incendie du Manoir de Kernault, la Maire remercie les commerçants du Trévoux, la boulangerie Perret et l'épicerie d'Arnaud Le Floch pour la solidarité dont ils ont fait preuve, en permettant aux 83 pompiers présents sur place de se restaurer.

Pour ce premier conseil municipal de l'année, à l'ordre du jour restreint, la Maire a proposé aux enfants d'élus d'assister à la réunion et de « comprendre ce que leurs parents y font ». Neuf jeunes citoyens ont ainsi suivi avec attention cette séance.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Stéphanie GARCES-RAULET est désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09/12/2024

PV du Conseil Municipal du 9 décembre 2024

Voix Pour : 18

Voix Contre : /

Abstention : /

Il est précisé que la délibération 2024/46 relative à la fixation du tarif de location de la vaisselle à la salle polyvalente a été rectifiée en ce sens que le montant de la caution pour les associations est porté à 100 euros (et non 30€ comme indiqué par erreur lors du dernier conseil municipal).

3/ Travaux de rénovation d'un bâtiment scolaire : approbation du projet et sollicitations des financeurs

Pauline Salaün présente ce point en rappelant que le programme de rénovation énergétique de l'école avait fait l'objet de l'attribution d'une maîtrise d'œuvre en mars 2024. Cette dernière a travaillé sur une esquisse du projet et fait procéder à des investigations sur l'existant (diagnostics structure, parasitaire et amiante). D'importants désordres structurels ont ainsi été mis à jour et sont à prendre en considération pour une rénovation énergétique de qualité : le curage du bâtiment des classes élémentaires est inévitable et représente une lourde rénovation.

L'option de la construction de 4 classes neuves a été rapidement écartée car elle engendrait un surcoût de 300 000 euros, sans résoudre la question du devenir de l'actuel bâtiment situé en plein centre bourg.

La Maire confirme « la douche froide » que représente cette nouvelle dont les finances communales se seraient bien passées : « nous avons des travaux à mener ailleurs sur la commune. Mais, avec un reste à charge de 20%

pour la commune, nous pouvons nous réjouir de l'obtention de belles subventions pour la rénovation énergétique de notre école ».

La Maire poursuit en indiquant les « incertitudes qui pèsent sur le contexte politique. Nous avons été reçus par le sous-préfet et le pôle finances dédié aux collectivités locales pour les alerter sur nos difficultés. Les services préfectoraux ont entendu notre demande et se sont engagés à porter notre demande. Nous espérons donc de bonnes nouvelles ».

Durant les travaux, il faudra délocaliser les quatre classes concernées dans d'autres locaux communaux disponibles, un accueil temporaire dans des structures modulaires serait trop coûteux.

Pauline Salaün précise que l'isolation du bâtiment, initialement prévue par l'extérieur, se fera donc par l'intérieur. Le mode de chauffage (bois) est quant à lui conservé.

Elle annonce également que la phase de travaux concernant les locaux de la maternelle (salle de sieste notamment) est donc retardée puisque ce bâtiment est plus récent et sa rénovation moins urgente.

Au préalable des travaux de rénovation thermique prévus sur le bâtiment accueillant les classes d'élémentaire, la commune du Trévoux a fait procéder à des diagnostics sur l'existant. Le bureau d'études sur les structures bois et gros œuvre a, de façon inattendue, constaté un certain nombre de désordres, invisibles jusqu'à cette expertise. Les sondages effectués mettent ainsi en évidence une dégradation avancée des parquets bois du rez de chaussée et de la charpente, nécessitant la réfection intégrale des planchers du primaire et le renfort de la charpente existante, préalables indispensables à la poursuite de réhabilitation thermique du bâtiment.

La maîtrise d'œuvre du projet précise que ces interventions sur la structure du bâti nécessitent de libérer entièrement les locaux.

L'enveloppe globale pour ces travaux imprévus est donc revue à la hausse et le montant des travaux de structure ainsi est ainsi estimé :

Contenu de la phase	Dépenses évaluées (€ HT)
Travaux de réhabilitation structure classes : démolition, charpente et couverture, menuiserie, cloisons et plafonds, sols	426 000
TOTAL travaux	426 000

Madame la Maire propose de solliciter les différents financeurs pour mener à bien ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Partenaires sollicités	%
Etat - DETR	30
Etat - DSIL	30
Autres financeurs	20
Commune - Autofinancement	20

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 18 voix Pour

ADOpte le projet de travaux de rénovation structurelle du bâtiment abritant les classes de primaire ainsi que le plan de financement s'y rapportant,

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget primitif,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien cet investissement, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

4/ Questions diverses et Quart d'heure citoyen

↳ Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

↳ Samedi 18 janvier : initiation à la danse bretonne (10h/12h30 - salle polyvalente)

↳ Vendredi 24 janvier : dans le cadre des Nuits de la lecture, la médiathèque propose une initiation à la broderie à partir de 19h00, sur inscription.

↳ Permanence des élus: samedis 1^{er} février et mars, en mairie de 10h à 12h.

Quart d'heure citoyen :

Un administré évoque plusieurs points :

- il salue la rénovation des WC publics du plan d'eau, qu'il juge être « une belle réalisation ».
- il évoque le régime des priorités à droite, instauré au centre bourg, qu'il n'estime « pas suffisamment efficace et notamment au niveau du marquage au sol ».

Pauline Salaün informe qu'il est bien prévu un renforcement de la signalétique sur les points les plus critiques.

-il estime que l'ordre du jour des conseils municipaux manque de visibilité sur le site internet de la commune. Outre son affichage en mairie, sa diffusion par voie de presse et sur la page Facebook, la Maire indique que la mise en avant de cette publication sur le site internet sera examinée.

-la cérémonie des vœux à la population a été appréciée. Placée cette année sous le signe de l'agriculture et de la ruralité, ce moment est aussi l'occasion de promouvoir le bien-vivre ensemble. L'administré présent à ce conseil municipal évoque le danger de la boue déposée sur la chaussée, par les engins agricoles, lors des travaux ou récoltes dans les champs.

Daniel Hanocq rappelle l'obligation de signaler le chantier, qui peut durer plusieurs jours, puis la nécessité de nettoyer la voirie. La campagne d'ensilage avait d'ailleurs fait l'objet, en octobre, d'une communication sur le site de la commune, recommandant à tous d'être vigilants et patients sur cette période de surcroît d'activité pour les agriculteurs.

-il s'interroge sur d'éventuelles difficultés rencontrées par la commune en matière d'assurance. Les élus répondent par la négative, Le Trévoux n'étant pas concerné par des risques particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La Maire,

Elina VANDENBROUCKE



La Secrétaire de Séance,

Stéphanie GARCES-RAULET

